



## **COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

Le quinze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de LALBENQUE, sous la présidence de Madame Liliane LUGOL, maire de LALBENQUE.

**Etaient présents** : Guillaume BISMES, Serge CHARONNAT, Magali COQUOIN, Kévin DELON, Marie DELPECH, Stéphane DOLO, Myriam LEZOURET-CONQUET, Jacques MARZIN, Géraldine MOLES, Sébastien NODARI, Jacques POUGET, Catherine REBIERE, Marie-Joëlle ROCHE, Paméla ROUSSEAU, Marion VILLETTE.

**Etaient absents excusés et ayant donné procuration** : Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI.

Madame Catherine REBIERE est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Décision modificative budgétaire n° 2**
- 2 – Avenant n° 2 – LOT 1 terrassement : aménagement des terrains à Guiraudou**
- 3 – Validation du règlement du fonctionnement interne des commissions**
- 4 – Proposition et validation du règlement interne du conseil municipal**
- 5 – Cession d'un terrain à la ZA Lissaure : fixation d'un prix de vente**
- 6 – Acquisition foncière : précisions parcelles suite à bornage**
- 7 – Droit de préférence : dispositions de l'article L 331-24 du code forestier**
- 8 – Personnel : modification des effectifs**
- 9 – Demande de dérogation au DASEN pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**
- 10 – Suppression de la régie Camping**
- 11 – Proposition de don au bénéfice des communes sinistrées des Alpes Maritimes**
- 12 – Convention constitutive du groupement de commandes pour la partie alimentation et la papeterie**
- 13 – Convention Gaz 6 : mise à disposition d'un marché de fourniture d'acheminement de gaz naturel par l'Ugap**
- 14 – Questions diverses**

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour,

Madame le Maire propose de faire une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu des débats du conseil municipal du **2 Octobre 2020**, en vue de son approbation.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacques POUGET souhaite faire une remarque par rapport à la parution du premier numéro du Journal de Lalbenque : « Vous avez mis en exergue le trufficulteur. Ce choix honore les membres de la commission culture qui avaient beaucoup travaillé ». De plus, il souhaite préciser que le mot cantine doit être à bannir et à remplacer par le restaurant scolaire.

Stéphane DOLO souhaite indiquer que ce soir, c'est le premier soir du couvre-feu. Il aurait souhaité que les élus soient solidaires avec l'ensemble des administrés et qu'il aurait été préférable de reporter ce conseil municipal à une autre date et un autre horaire.

Madame le Maire indique que la Préfecture a été contactée pour s'assurer de la possibilité de se réunir. Le décret du 14/12 autorise l'organisation des séances de conseil municipal. De plus, elle donne lecture du courrier réponse du Directeur de cabinet du Préfet du Lot.

Madame le Maire tient à rappeler que le conseil municipal de novembre avait été annulé et qu'il était nécessaire d'en faire un en décembre.

Les convocations pour le conseil municipal de ce mercredi 15 décembre avaient été adressées avant l'annonce des mesures de couvre-feu.

Madame le Maire conclue en indiquant que ces remarques seront prises en considération pour une prochaine réunion, si possible à 18 h avant le couvre-feu.

Madame le Maire propose Catherine REBIERE comme secrétaire de séance qui accepte.

Madame le Maire donne l'information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

**2020-20 :** J'autorise la mise à disposition du logement T3 résidence Lavayssade, en rez-de-chaussée à droite à l'entrée du bâtiment résidentiel à titre gratuit pour les restos du cœur afin de stocker les produits de première nécessité et de distribuer ces produits aux plus démunis.

**2020-21 :** Je vous informe que je valide le devis de 15 700 € HT soit 18 840 € TTC au profit de l'entreprise RELANO domiciliée à LALBENQUE pour la rénovation de la couverture et reprises ponctuelles de maçonnerie église ST QUIRIN.

**2020-22 :** J'ai fixé un prix de cession de 200 € pour la mini balayeuse BULNET n° AL536976 et un prix de cession de 100 € pour la tonne à eau, ce matériel a été cédé à Monsieur RIVIERE Philippe, artisan domicilié à Flaujac-Poujols.

**2020-23 :** Je valide une proposition d'indemnisation pour le montant de 546.31 €, par notre assurance en règlement du changement du pare-brise de la Clio.

**2020-24 :** Je valide une proposition d'indemnisation pour le montant de 546.31 €, par notre assurance en règlement du changement du pare-brise du Master.

**2020-25 :** La communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne nous a sollicités pour qu'à titre exceptionnel pendant la période du confinement suite à la Covid19, nous leur accordions une gratuité d'un mois de loyer de 600 € des locaux dédiés aux activités extrascolaires et cela au titre de la solidarité.

**2020-26 : Révision des loyers :** Les loyers mensuels des logements d'habitation, de leurs garages et dépendances, appartenant à la commune, révisibles en fonction des indices moyens du 2<sup>ème</sup> trimestre sont fixés comme suit au **1<sup>er</sup> Janvier 2021** :

**Formule de révision : 130.57 (indice de référence du 2<sup>ème</sup> trimestre) soit + 0.66 %**

TYPE DE LOYER	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
T3 résidence des Marronniers	311.84 €	313.90 €
T4 résidence des Marronniers	361.34 €	363.73 €
Garage Résidence des Marronniers	33.19 €	33.41 €
T4 Logement St Hilaire	455.28 €	458.29 €
T2 immeuble La Vayssade	242.06 €	243.66 €
T3 D immeuble La Vayssade	311.84 €	313.90 €

T3 G immeuble La Vayssade	296.47 €	298.43 €
T4 immeuble La Vayssade	447.77 €	450.73 €
T2 (A1) maison Poileux	312.02 €	314.08 €
T1 (B2) maison Poileux	152.21 €	153.22 €
T1 (C3) maison Poileux	154.74 €	155.77 €
T2 (D4) maison Poileux	299.84 €	301.82 €
T1 (E5) maison Poileux	159.91 €	160.97 €
T2 (F6) maison Poileux	280.43 €	282.28 €
Garage collectif de la résidence des Marronniers	419.22 €	422.00 €
T4 logement au-dessus de la Poste	548.42 €	552.04 €
Garage du logement de la Poste	32.91 €	33.13 €

**Madame le Maire souhaite donner plusieurs informations à l'assemblée avant de passer à l'ordre du jour :**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à la nouvelle élue Géraldine MOLES, elle remplace l' élu Paul PINSARD qui a démissionné.

Madame le Maire souhaite lui rendre hommage. Il a été élu en 1995 comme conseiller municipal, puis adjoint et également 1<sup>er</sup> adjoint. Il a énormément apporté à son village, beaucoup de travail et d'énergie. Monsieur Paul PINSARD est remercié pour cet investissement au service de la commune.

**\*Information sur le projet d'investissement au titre de la DETR 2021**

Les services de la Préfecture adressent comme tous les ans aux collectivités, la possibilité de déposer un ou plusieurs dossiers de subvention au titre de la DETR.

Compte tenu des circonstances de cette année 2020, les services ont autorisé un report des dossiers DETR du 18 décembre 2020 prévu initialement au 15 janvier 2021.

Nous souhaitons vous présenter le projet pour 2021.

Au prochain conseil municipal de janvier 2021, ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour avec le plan de financement souhaité.

Madame le Maire donne la parole à Kévin DELON, adjoint.

Avant de s'exprimer sur ce dossier, Monsieur Kévin DELON tient à faire une remarque par rapport à la déclaration Stéphane DOLO sur la tenue du conseil municipal de ce soir avec le couvre-feu, en indiquant que les élus ont fait l'effort d'enregistrer et de retransmettre cette séance. Monsieur Kévin DELON fait remarquer à Monsieur Stéphane DOLO, que lorsqu'il était dans la majorité sous la précédente mandature, la séance du vote du budget, le 11/05/2020 s'était tenue à huis-clos sans retransmission.

Monsieur Kévin DELON, donne ensuite une première information concernant le projet DETR 2021 qui sera soumis au vote au prochain conseil municipal.

La municipalité souhaite mettre en valeur son patrimoine architectural et confirmer le caractère ancien du cœur historique du bourg. Cette première opération concernera ainsi la rénovation et l'embellissement de l'axe principal du castrum historique, la rue des Tisserands, ainsi que les abords de l'église et son amphithéâtre, qui présentent un intérêt architectural majeur.

L'objectif global est de requalifier des espaces centraux afin de renforcer l'attractivité du bourg : créer des lieux plus attrayants, conviviaux et améliorer la fonctionnalité de ces espaces (accessibilité des piétons et riverains). L'objectif est de recréer un lien et une harmonie entre l'Amphithéâtre, situé au chevet de l'église Saint-Quirin, et la Placette en haut de la rue des

Tisserands. Ce secteur présente l'avantage d'être piétonnier, ce qui offre des opportunités d'aménagements supplémentaires.

Les axes de la mission et les objectifs à atteindre sont la gestion des ruelles en créant un trait d'union entre les deux extrémités du Castrum.

- mettre en valeur le centre historique du bourg
- rénover la rue de l'église et l'impasse du Sol
- végétaliser les ruelles
- faire découvrir le village autour de lieux emblématiques

L'Amphithéâtre et ses terrasses

- créer un Amphithéâtre au chevet de l'église
- épauler le bâti de l'église Saint-Quirin en requalifiant ses abords

La mise en lumière de l'église

- poursuivre la mise en lumière de l'église sur l'ensemble de sa périphérie
- améliorer l'éclairage public actuel

Cette mission sera réalisée dans un processus de concertation, à travers un groupe projets, des ateliers ou réunions publiques.

Le programme est en cours d'élaboration, la commune a pris attache auprès du CAUE du LOT avec Monsieur LARRIBE, directeur du CAUE et architecte ainsi que Monsieur SEGALEN, paysagiste.

L'enveloppe dédiée à ce programme est d'environ 320 000 € HT (travaux et honoraires compris), on souhaite pouvoir bénéficier d'un financement entre 60 et 70 % (Etat, Région, Département).

Le contrat de maîtrise d'oeuvre avec les compétences requises pour ce chantier est en cours de consultation, afin d'établir un estimatif pour ce dossier.

#### \*Information : point sur les investissements

Un premier point sur certaines opérations a été fait. En commission des finances, au moment des orientations budgétaires, un détail plus exhaustif sera réalisé.

Madame le Maire donne la parole à Sébastien NODARI pour donner l'information sur :

#### **Le programme de défense incendie :**

Ce sujet avait déjà été abordé avec l'ancienne mandature, Paul PINSARD avait beaucoup travaillé dessus. Nous avons une cinquantaine de poteaux incendie sur la commune avec 22 poteaux non conforme. Madame le Maire a validé un devis de 3 650 € avec l'entreprise ASSTECH domiciliée « les Arques ». Cette assistance à maîtrise d'ouvrage va nous permettre de faire un état des lieux complet, et engager un plan pluriannuel pour équiper la commune en défense incendie, avec la mise en place de bâches sur certains secteurs en zone blanche.

Un premier programme bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR et d'autres subventions complémentaires vont être sollicitées.

**La rénovation de la maison BOISSY :** la collectivité avait obtenu un premier financement de DETR : 15 625 €, de la REGION pour 13 750 €. Au niveau des dépenses prévisionnelles, un budget de 70 800 € TTC est inscrit.

Kévin DELON en charge de l'aménagement des espaces publics, de l'urbanisme et du patrimoine, a sollicité le CAUE pour établir un état des lieux et Gaëlle DUCHENE a réalisé une mission de diagnostic et de faisabilité relative à la valorisation de la maison Boissy. Cette

étude a été réalisée pour 4 682.50 € HT, soit 5 619 € TTC (mission partagée entre Gaëlle DUCHENE et le bureau d'étude CARCY).

La municipalité souhaite sur 2021, solliciter de nouveau le Département pour une subvention qui n'avait pas été accordée à cause du projet initial qui ne tenait pas compte du caractère exceptionnel de ce bâti.

Les travaux vont être réalisés pour l'enveloppe budgétisée (70 800 € TTC) mais il sera privilégié de reprendre la toiture dans son intégralité.

D'autres travaux seront à réaliser mais dans un deuxième temps.

**La reprise de la couverture de l'église ST QUIRIN** : il s'agit de travaux à réaliser par l'entreprise RELANO pour 18 840 € TTC.

Les demandes de financement ont été sollicitées et nous avons obtenu une subvention du Département de 3 140 € (soit 20 %), les demandes à la DRAC et à la REGION sont en cours d'instruction. Ces travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

**La rénovation de l'atelier municipal** : la subvention au titre du plan de relance déposée début octobre 2020 a été obtenue pas sur l'enveloppe du plan de relance, mais sur l'enveloppe restante de la DETR 2020, soit 53 444 € (65%), pour un montant prévisionnel de 82 221 € HT soit 98 665.20 € TTC.

La procédure d'attribution des marchés en cours, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le mardi 24/11 avec un retour des plis le mardi 8/12 et une visite obligatoire des ateliers. L'ouverture des plis s'est faite mardi 8/12 à 17 h en commission d'appel d'offres.

L'analyse des offres est en cours et une négociation sera nécessaire pour plusieurs lots.

Tous les lots sont pourvus sauf un, le lot 7 : habillage/charpente, où nous avons aucune offre. Un marché de gré à gré sera passé en direct avec une entreprise.

L'attribution de ces marchés sera à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier et les travaux pourront débuter fin janvier/début février 2021.

Pour cette opération, nous avons pris une mission de contrôle technique avec la SOCOTEC, une mission CSPS avec le cabinet Présents (anciennement A2C de Gourdon) et également une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ce même cabinet Présents pour le suivi financier, l'établissement des certificats de paiement et l'établissement du DGD (décompte général définitif).

**Abords de l'atelier municipal** :

Un devis a été signé à l'entreprise Thouron de 6 638.40 € TTC (nivellement partie basse, talus, prévision de tranchée pour plantations, élargissement voie d'accès partie haute des ateliers). Les abords des ateliers font l'objet d'un aménagement paysager avec plantation d'arbres, de haies, d'arbustes sur le talus désormais soutenu par un mur berlinois.

**Le complexe sportif de Guiraudou** :

**Pour finaliser la première tranche** : nous avons rencontré la maîtrise d'œuvre le 19/11/2020, nous sommes arrivés au constat que ces terrains ne seront pas réceptionnés en l'état et que des travaux importants doivent être réalisés (amendement de terre végétale, drainage tous les 6 mètres et cela sur les deux terrains). Nous attendons le chiffrage et la prise en charge de ces dépenses entre la maîtrise d'œuvre, l'entreprise et la commune car ils ont une obligation de résultat à la réception et aujourd'hui le résultat n'y est pas.

**Pour la partie bâtiment – vestiaires** : une nouvelle rencontre a eu lieu avec l'architecte de cette opération, Eric Morand et une nouvelle esquisse doit être produite.

**Amélioration des bâtiments communaux** : actuellement il y a deux devis de l'entreprise RELANO :

\*pour la mairie : fermetures aux pigeons des niches situées en partie haute du mur ainsi que la venelle sud pour un montant de 816 € TTC.

\*pour la salle du Mercadiol : devis de 1 632 € TTC pour le nettoyage de la couverture et remplacement de tuiles, salissures sur le mur nord.

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Il souhaite donner l'information sur deux points :

**Premier point :**

Il est lié à la situation sanitaire et aux mesures prises par la Région avec le fonds local.

Dans le lot, il y a 3 mois, nous avons une consommation très faible sur ce fonds, 100 000 € de consommés simplement pour épauler d'abord le secteur touristique mais aussi le secteur artisanal.

Aujourd'hui on a obtenu au bord de l'été un changement du règlement intérieur de ce fonds et une ouverture beaucoup plus large pour financer des investissements nécessaires à la crise sanitaire (nettoyage, etc...), des investissements pour une montée en gamme en matière commerciale ou des investissements qui permettent de relancer l'activité.

On est passé de 120 000 € octroyés fin septembre à 400 000 € en fin 11/2020 et il a été engagé 250 000 € supplémentaires la semaine dernière. Ce fonds doit être mobilisé au maximum par les entreprises, les artisans, les opérateurs en matière de tourisme.

Pour l'instant, nous avons jusqu'à fin janvier pour demander une avance (avec deux de carence et 3 ans pour rembourser), obtenir jusqu'à 23 000 € (soit 70% de l'investissement) et ceux qui ont des difficultés de paiement de loyer, une aide spécifique plafonné à 1000 € pour un mois.

Au 30/11 : certaines communautés de communes avaient déjà obtenu 70 000 € d'engagements de ce fonds-là et la communauté de communes qui en avaient le moins 500 €. Il reste à mobiliser les opérateurs économiques qui sont en difficultés actuellement.

**Deuxième point :**

Le pacte de gouvernance, Loi 2019 engagement et proximité : lien entre la communauté et les communes. Il sert à mobiliser les énergies de l'ensemble des conseillers communautaires. L'amélioration des relations entre les communes et la communauté de communes. Cette création s'est faite par étapes, avec certaines communes qui sont venues par défaut. Il faut instaurer une confiance, et dans l'action de la communauté de communes trouver une valeur ajoutée.

Dans la situation politique actuelle : restaurer la confiance entre les élus et les citoyens, et rendre plus clair le fonctionnement global et contribuer à la vie collective.

## **ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire propose un petit changement dans l'ordre du jour, elle souhaite que le point 3 et le point 4 soient traités à la fin. Elle demande et obtient l'avis favorable de l'assemblée.

### **1 – Décision modificative budgétaire n°2**

Quelques derniers ajustements de crédits sont nécessaires pour terminer l'année budgétaire 2020 au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Présentation des tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 6413 : personnel non titulaire		+ 10 500 €
D 6453 Cotisations aux caisses de retraite		+ 16 000 €
D 6455 Cotisation pour assurance du personnel		+ 2 000 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>28 500 €</b>
D 022 : Dépenses Imprévues	- 29 000 €	
D 6574 : Subvention de fonctionnement		+ 500 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 29 000 €</b>	<b>+ 29 000 €</b>
<b>Virement de crédits - total</b>		<b>0 €</b>

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2152 : installations de voirie	11 682 €			
R 2152 : installation de voirie			11 682 €	
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>11 682 €</b>		<b>11 682 €</b>	
D 13251 : Communauté de communes		1 135 €		
R 1323-297 : Subvention du département pour le balat				21 025 €
R 1341 – 308 : rénovation atelier municipal				1 344 €
<b>TOTAL 13 : subvention d'investissement</b>		<b>1 135 €</b>		<b>22 369 €</b>
D 2152 : installation de voirie		6 772 €		
D 2188-266 : acquisitions matériels et mobiliers divers		5 000 €		
<b>TOTAL D 21 : immobilisations corporelles</b>		<b>11 772 €</b>		
D 23-13 – 275 : amélioration des bâtiments communaux		5 000 €		
D 2313-280 : mise en accessibilité des bâtiments publics		5 000 €		
D 2313 – 300 : rénovation de la maison Boissy		1 500 €		
D 2315 : Installations matériel et outillage techniques		4 910 €		
D 2315 – 288 : Voirie, réseaux divers		3 134 €		
D 2315-305 : Amélioration aire de jeux école maternelle		1 600 €		
<b>TOTAL 23 : immobilisations en cours</b>		<b>21 144 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 682 €</b>	<b>34 051 €</b>	<b>11 682 €</b>	<b>22 369 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 369 €</b>		<b>22 369 €</b>

**Après lecture faite et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 2 présentée ci-dessus.**

## **2 – Avenant n° 2 – LOT 1 terrassement : aménagement des terrains à Guiraudou**

Travaux aménagement des terrains au complexe sportif de Guiraudou :

Lors de l'exécution des travaux, nous avons eu un avenant n° 1 pour un drainage supplémentaire, travaux imprévus suite à la découverte de résurgences importantes pour un montant de 42 546 € HT soit 51 055.20 € TTC.

Durant ces travaux et sur demande du maître d'ouvrage, plusieurs travaux supplémentaires ont été réalisés suite à des devis de septembre 2019 :

- Préparation de la piste (future piste d'athlétisme),
- Finition du chemin d'accès
- le nettoyage de la périphérie du complexe avant la pose de la clôture (débroussaillage, nettoyage des zones)
- Mise en place de bouches à clé
- Réalisation d'une dalle béton

L'ensemble de ces travaux s'élève à :

- 10 230 € HT soit 12 276 € TTC (pour la partie réalisation de la préparation de la piste)
- 11 650 € HT soit 13 980 € TTC (pour la finition du chemin d'accès, le nettoyage de la périphérie, mise en place de bouches à clé et réalisation d'une dalle béton)

**L'avenant n° 2 s'élève à 21 880 € HT soit 26 256 € TTC.**

Le marché de travaux pour le LOT 1 passe de 393 722.15 € HT à 415 602.15 € HT, Soit de 472 466.58 € TTC à 498 722.58 € TTC.

Monsieur Jacques POUGET souhaite intervenir, il indique qu'il n'a, à aucun moment demandé des travaux supplémentaires à l'entreprise RAFFY.

Il souhaite rappeler les faits : à la fin du chantier, l'entreprise RAFFY bénéficiait d'excédents de matériaux et a proposé de faire les prémisses de la piste d'athlétisme et de faire la voie d'accès de la route d'Escamps vers le stade. Il a procédé à la mise en œuvre qu'il présente dans les devis énoncés ci-dessus.

Pour le paiement de ces prestations, personne ne lui a donné l'autorisation.

Sébastien NODARI indique qu'il a compris que cela ne venait pas de la maîtrise d'ouvrage. Il y a des zones qui ne sont pas très claires dans le dossier. Ces avenants ont été difficiles à accepter mais il faut avancer et suite à notre dernière réunion avec la maîtrise d'œuvre le 19/11, les travaux de reprises vont être engagés afin de répondre à l'obligation de résultat.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité l'avenant présenté ci-dessus avec 18 votes pour et une abstention celle de Myriam LEZOURET-CONQUET. L'assemblée autorise le Maire à signer cet avenant.**

## **5 – Cession d'un terrain à la ZA Lissaure : fixation d'un prix de vente**

En date du 12/11/2020, Frédéric FOISSAC a adressé un courrier à la mairie dans lequel il indique qu'il souhaiterait faire l'acquisition d'une partie de la parcelle BX 275, partie jouxtant la parcelle BX 274 dont il est propriétaire.

Cet achat lui permettrait d'agrandir sa parcelle et lui en faciliterait la sortie.

Sur la parcelle BX 275 appartenant à la mairie, il y a la maison de la chasse. La parcelle totale est de 3 300 m<sup>2</sup>. Elle a fait l'objet d'une modification n° 5 du PLU.



Cette parcelle BX 275 était en Um pour son intégralité et a été divisée. Une partie est restée en Um (pour 1 600 m<sup>2</sup>) et une partie a été intégrée en Ui pour 1 700 m<sup>2</sup>.

Dans le cas, où la majorité de l'assemblée souhaite céder cette parcelle, il faut définir un prix de vente au m<sup>2</sup> de ces 1 700 m<sup>2</sup>.

Les frais de géomètre et frais notariés seront à la charge de l'acheteur.

Pour exemple : le prix du m<sup>2</sup> vendu à Julien AYMARD sur la parcelle BX 339 et BX 340 est de 10 € le m<sup>2</sup>.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle BX 275 pour un montant de 10 € le m<sup>2</sup> et autorise le Maire ou son représentant en cas d'absence à signer l'acte notarié à venir.**

#### **6 – Acquisition foncière : précisions parcelles suite à bornage**

L'ancienne municipalité avait délibéré le 3/02/2020 pour l'acquisition de deux parcelles AZ n° 8 et AZ n° 368 à Lacayrède.

La parcelle AZ n° 8 : contenance de 1 135 m<sup>2</sup>, la parcelle AZ n° 368 : contenance de 13 094 m<sup>2</sup>.

Après le bornage, il est créé deux désignations provisoires pour la parcelle AZ n° 368, une A pour 6 797 m<sup>2</sup> et une autre B pour 6 297 m<sup>2</sup>.

Sur le plan, il y a également une toute petite parcelle AZ 370 : contenance de 69.88 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle ne figure pas sur la délibération du 3/02/2020, donc je vous propose de prendre une nouvelle délibération.

A ce jour, nous avons la numérotation définitive des parcelles, à savoir :

AZ n° 8, AZ n° 370 et AZ n° 388.

Les frais de géomètre et frais notariés sont à la charge de la collectivité.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité pour compléter la liste des parcelles à acquérir, AZ n° 8, AZ n° 370 et AZ n° 388 conformément au plan de bornage et autorise le Maire à signer l'acte notarié à venir.**

#### **7 – Droit de préférence : dispositions de l'article L 331-24 du code forestier**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de deux courriers de l'étude notariale de Lalbenque qui ont été adressés le 18/11/2020, les deux ventes ci-après :

- Parcelle AH 545 et 546 d'une contenance de 3 344 m<sup>2</sup>, classée en nature de bois taillis et située en zone UB – 29 675 € (Vente Cts Sudres - Herry / Garrigues)
- Parcelle AH 549 et 550 d'une contenance de 3 642 m<sup>2</sup>, classée en nature de bois taillis et située en zone UB – 32 325 € (Vente Cts Sudres - Herry / Garrigues)

L'Office Notarial de Castelnau-Montratier – Sainte Alauzie a adressé un courrier le 27/11/2020 pour un droit de préférence sur parcelle boisée au lieu-dit Peyrelevade. Un terrain de 1 000 m<sup>2</sup> à détacher de parcelles figurant au cadastre :

AH 540 : contenance : 1 096 m<sup>2</sup>

AH 542 : contenance : 904 m<sup>2</sup>

Soit 2 000 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est fixé à 20 000 €.

**Selon les dispositions de l'article 331-24 du Code Forestier :**

*« en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété*

*bénéficie d'un droit de préférence. La commune bénéficie du même droit en cas de vente de droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à cette propriété.*

*Le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le maire dispose de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et conditions indiqués ».*

**Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préférence pour les dossiers présentés ci-dessus.**

#### **8 – Personnel : modification des effectifs**

Pour le service technique :

Un adjoint technique a terminé son contrat saisonnier de 6 mois le 18/11/2020. A compter du 19/11/2020, pour assurer la continuité du service, j'ai pris un nouveau contrat pour une durée de 6 mois pour le poste d'adjoint technique à 27h/semaine.

N'ayant pas pu réunir le conseil municipal au mois de novembre, je vous propose de régulariser en créant le poste d'adjoint technique à 27 h/semaine à compter du 19/11/2020 et pour une durée de 6 mois.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique à compter du 19/11/2020 pour une durée de 6 mois et pour 27h/semaine et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.**

#### **9 – Demande de dérogation au DASEN pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**

Au retour des vacances de la Toussaint, le 2/11, le conseil d'école pour les écoles publiques maternelle et primaire, s'est réuni le jeudi 5/11/2020.

A l'ordre du jour, il y avait un point important : celui de la demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours /semaine à compter de septembre 2021.

Cette demande de dérogation avait été sollicitée et obtenue en septembre 2018 et était valable trois ans.

Malgré le confinement, les services du DASEN n'ont pas autorisé de report de date, la proposition conjointe d'organisation de la semaine sur 4 jours devait être retournée pour le 10 novembre 2020.

Compte tenu que le conseil municipal du 6/11/2020 a été annulé, nous devons traiter à postériori cette demande.

Sébastien NODARI, 1<sup>er</sup> adjoint aux affaires scolaires a prévenu la commission affaires scolaires sur ce point.

Madame le Maire, Sébastien NODARI et trois élus de la commission ont assisté au conseil d'école et l'ensemble des membres du conseil d'école ont voté à l'unanimité le choix de la semaine scolaire sur 4 jours (cas dérogatoire) pour les 3 années à venir.

En tant que Maire, Mme LUGOL a suivi l'avis du conseil d'école.

**Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de demander une dérogation pour les 3 années supplémentaires pour la semaine à 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires.**

### **10 – Suppression de la régie Camping**

Depuis de nombreuses années, le camping de Lalbenque n'a plus d'activité et la régie communale est donc inutile. Le Trésorier souhaite que l'assemblée prenne une délibération pour supprimer cette régie.

Catherine REBIERE demande si l'utilisation du terrain de camping pourra encore être effectuée lors de manifestations et demande si la nouvelle municipalité a un projet sur ce terrain.

Madame le Maire indique que la municipalité n'a pas réfléchi encore sur le devenir de ce terrain de camping et qu'il pourra accueillir des manifestations à l'avenir, si son utilisation est demandée à la commune.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la suppression de la régie camping.**

### **11 – Proposition de don au bénéfice des communes sinistrées des Alpes Maritimes**

Peu après la catastrophe naturelle causée par la tempête Alex, le 2/10/2020, l'association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes.

Les fonds seront immédiatement reversés aux communes les plus sinistrées.

Je vous propose de faire un don de 1 000 €.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité de fixer un don de 1 000 € au bénéfice des communes sinistrées des Alpes Maritimes.**

### **12 – Convention constitutive du groupement de commandes pour la partie alimentation et la papeterie**

Depuis plusieurs années, la collectivité adhère au groupement de commandes avec le Lycée Monnerville pour l'achat de fournitures alimentaires et de papeterie.

Un état sincère de recensement de besoins a été réalisé en vue d'organiser la mise en concurrence.

Chaque établissement adhérent versera au Lycée Monnerville, une contribution financière destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du groupement.

Le montant de la participation financière est fonction du nombre des élèves accueillis à la restauration auquel il est appliqué un coefficient de 0.50 €. Il est indiqué un nombre d'élève moyen de 500 élèves/jour, soit une participation de 250 €.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la convention : autorisation à donner au Maire pour signer la convention pour cette année et années suivantes, sauf dénonciation de celle-ci.**

### **13 – Convention GAZ 6 : mise à disposition d'un marché de fourniture d'acheminement de gaz naturel par l'UGAP**

La commune a conventionné avec l'UGAP le 3/11/2014 pour la mise à disposition d'un marché de fourniture et acheminement de gaz naturel. La commune a 4 sites concernés :

- Groupe scolaire composé de l'école élémentaire, la cantine scolaire et l'école maternelle,
- La salle des fêtes,
- La mairie,
- La piscine.

Le marché a commencé avec le dispositif GAZ 2, du 1/07/2015 au 30/06/2018.

Ensuite le dispositif GAZ 4 est en cours du 01/07/2018 au 30/06/2021.

Place au dispositif GAZ 6 à compter du 01/07/2021 jusqu'au 30/06/2024.

**L'assemblée valide à l'unanimité cette reconduction du marché et autorise le Maire à signer la convention correspondante**

### **3 – Validation du règlement du fonctionnement interne des commissions**

Suite à l'examen du projet de règlement du fonctionnement interne des commissions au conseil municipal du 2/10/2020, celui-ci est présenté de nouveau après avoir recueilli les observations suite au débat.

Catherine REBIERE pose une question par rapport au tirage au sort.

Il sera effectué uniquement s'il y a plus de candidatures que de places.

Marie DELPECH propose de modifier l'article 4 : la clause de révision en indiquant début 2022 au lieu de fin 2022. Cette période permettra d'expérimenter le fonctionnement de ces commissions participatives et pouvoir modifier le règlement si besoin.

Il est prévu un mandat d'un an avec possibilité de le renouveler un an de plus ou pas.

Guillaume BISMES s'interroge sur la durée des projets qui dépasseront sans doute le mandat d'un membre non élu.

Marie DELPECH indique qu'il y a également les groupes projets chapeautés d'un membre élu et d'un membre non élu qui permettront aux non élus de participer.

Guillaume BISMES insiste de nouveau sur le système de tirage au sort et l'exigence de représentativité notamment concernant la commission lien social, vie associative

Kévin DELON relance la remarque de Catherine REBIERE sur le tirage au sort. Si jamais une personne est tirée au sort dans une commission et que cette même personne est tirée au sort dans une autre commission, il propose que ce deuxième tirage au sort ne soit pas retenu pour laisser la place à un autre candidat.

Guillaume BISMES est d'accord avec cette remarque et propose qu'une ligne soit rajoutée au règlement au titre de l'anticipation.

Suite à différents débats, il est proposé de laisser la possibilité à une personne tirée au sort plusieurs fois, de choisir une commission pour laisse la place à quelqu'un d'autre. Le tirage au sort de suppléants est proposé dans ce cas.

Jacques MARZIN indique qu'il n'est pas favorable pour modifier le règlement à chaud et préfère utiliser la clause de révision début 2022.

Géraldine MOLES indique également que c'est dommage de ne pas laisser la place à quelqu'un d'autre si la même personne est tirée au sort dans deux commissions.

Les candidatures peuvent être adressées en mairie par courrier postal ou par message électronique à l'adresse : [mairie.lalbenque@wanadoo.fr](mailto:mairie.lalbenque@wanadoo.fr), jusqu'au 28/02/2021. Le règlement sera en ligne sur le site internet de la commune : [www.lalbenque.fr](http://www.lalbenque.fr).

Après examen et délibération, Madame le Maire propose le vote du règlement en l'état avec seulement la modification de l'article 4 sur la clause de révision début 2022.

**L'assemblée valide à la majorité ce règlement avec trois abstentions celles de Stéphane DOLO, Kévin DELON et Guillaume BISMES.**

#### **4 – Proposition et validation du règlement interne du conseil municipal**

Le projet de règlement interne du conseil municipal est présenté, il a été élaboré en partenariat avec l'association des maires et élus du Lot et avec l'appui d'autres règlements de communes de même taille.

Ce règlement interne doit être mis en place et adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal, il est dorénavant obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Quelques observations sont faites :

Catherine REBIERE remarque à l'article 16 : suspension de séance, qu'il faut au moins l'accord de 5 conseillers municipaux et elle sollicite que le règlement prévoit de diminuer à quatre. Madame le maire précise que ce chiffre a été fixé sur un modèle de règlement intérieur et qu'elle est d'accord avec la proposition de le diminuer.

De plus, par rapport à la Tribune de l'opposition dans « Le Journal » de Lalbenque, les conseillers d'opposition souhaitent savoir sur quelle base les 1200 caractères sont octroyés.

Marie DELPECH indique que les 1200 caractères correspondent à un tiers de page et que ce nombre est proportionnel au nombre de pages du journal. Aujourd'hui le journal est de 8 pages, peut-être qu'un jour il sera de 12 pages, le nombre de caractères évoluera en conséquence.

Madame le Maire indique que l'on reste sur 1200 caractères.

De plus, les conseillers municipaux d'opposition sollicite la possibilité de bénéficier d'une salle pour se réunir et d'une clé.

Madame le Maire valide cette demande mais la salle doit être choisie et il faudra quelques jours avant, s'assurer qu'elle soit disponible en contactant le secrétariat qui gère le planning des salles.

Kévin DELON indique que l'article 12 prévoit la possibilité d'enregistrements des séances et il faut indiquer les retransmissions.

**Après examen et observations, l'assemblée valide à l'unanimité l'adoption de ce règlement interne du conseil municipal et celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de la commune.**

#### **14 – Questions diverses**

- Suite au conseil municipal du 2/10/2020, il avait été validé à l'unanimité l'installation d'une borne WIFI sur la commune, offerte par Lot Numérique, il restait à déterminer le lieu et si on partait sur une borne intérieure ou extérieure. (Exemple : Halle de la mairie, borne intérieure), cette option est à étudier.

Monsieur MARZIN propose de réfléchir à un lieu extérieur avec un auvent, un banc, etc...

Stéphane DOLO souhaite intervenir sur deux points :

\*concernant la distribution du journal, il regrette que la municipalité envisage un distributeur privé au détriment du service public. Madame le Maire indique que la mairie et la communauté de communes ont rencontré les mêmes difficultés de distribution et de délais. Cela ne relève pas d'un fonctionnement normal donc nous devons nous renseigner pour éventuellement nous organiser différemment.

\*demande d'éclaircissement au sujet du cas Covid d'un agent de l'école maternelle : il demande si les collègues ont été testés. Madame le Maire indique que l'agent a été isolé avant le résultat de son test dès l'apparition du premier symptôme. Une enquête a été faite par la Directrice de l'école maternelle qui a communiqué à l'éducation nationale

l'ensemble des éléments. La réponse a été donnée que l'agent touché par la Covid n'était pas cas contact, donc aucun test n'était nécessaire.

Catherine REBIERE indique que le confinement a entraîné la fermeture de plusieurs commerces. Est-ce que la mairie envisage d'apporter une aide quelconque ?

Philippe SUDRES a déjà écrit aux entreprises et rencontré plusieurs d'entre elles. Il les a orientées pour avoir des conseils avec les partenaires (exemple : banquiers) et indiquer le dispositif de la Région mis en place.

Géraldine MOLES indique que l'emplacement de l'arbre du Mai par rapport à l'organisation de la fête votive pose problème avec les emplacements des forains. Une visite sera à faire sur place.

Myriam LEZOURET-CONQUET informe l'assemblée que l'Office Français de la Biodiversité a émis un avis défavorable pour l'appel à projets sur la biodiversité. Pour autant, il est important de trouver une alternative ou de redéposer ce dossier car c'est primordial en cette période et pour l'avenir. Madame le Maire précise que sur 150 dossiers présentés, 49 ont été retenus.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 Heures.

A Lalbenque, le 30 Décembre 2020

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

*Ce compte rendu a été approuvé à l'unanimité au conseil municipal du 15 janvier 2021.*